

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 56 (1927)

**Heft:** 9

**Rubrik:** Société des institutrices

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Comptes de la Collecte Pestalozzi

Le total de la collecte faite dans les neuf arrondissements scolaires de notre canton s'élève à . . . . .	Fr. 6 446,75
Les frais de la collecte s'élèvent à . . . . .	» 18,90
Il reste donc un total de . . . . .	Fr. 6 427,85
A déduire le produit de la collecte du Lac qui demande que la moitié soit donnée pour Neuhof . . . . .	Fr. 1 174,75
	Reste Fr. 5 253,10

### *Part de Neuhof :*

Le quart du produit des huit arrondissements . . . . .	Fr. 1 313,27
plus la moitié de l'arrondissement du Lac . . . . .	» 587,37
Part totale de Neuhof . . . . .	Fr. 1 900,64

Cette somme a été versée à la Banque populaire pour être, selon les indications du Comité de Zurich, adressée au Département de l'Instruction publique du canton de Zurich.

### *Part de Pringy :*

Les $\frac{3}{4}$ de 5 253,10 fr. . . . .	Fr. 3 939,81
plus la $\frac{1}{2}$ de l'arrondissement du Lac . . . . .	» 587,37
plus quelques dons de particuliers reçus après la collecte . . . . .	» 380,—
Part totale de Pringy . . . . .	Fr. 4 907,18

Le comité a constitué la *Fondation d'un lit pour un enfant pré-tuberculeux, à Pringy*, dont les intérêts seront capitalisés jusqu'à ce que soit atteint le capital dont les intérêts rapportent la somme de 900 fr. annuellement, prix de la pension d'un enfant indigent à Pringy.

Le comité adresse ses sincères remerciements aux membres du corps enseignant, aux commissions scolaires et à MM. les inspecteurs scolaires qui ont contribué de tout leur pouvoir à la réussite de cette œuvre de charité.

Fribourg, le 17 mai 1927.

**A. COLLOMB,**  
*secrétaire.*

**Léon GENOUD,**  
*président du Comité cantonal Pestalozzi.*

## SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Les réunions mensuelles de nos divers groupements seront supprimées ce mois-ci. Par contre, nous engageons vivement nos chères collègues à assister à l'Assemblée de la Société fribourgeoise d'éducation, annoncée dans le présent Bulletin.

La question si importante de « l'Enseignement religieux à l'école primaire » doit intéresser au plus haut point tous les éducateurs soucieux de maintenir la religion et la foi parmi notre jeunesse.

Donc, nous sommes assurées de vous rencontrer, bien nombreuses, à Schmiten.

LE COMITÉ  
*de la Société des institutrices.*